

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 689

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de manifestations sportives, récréatives ou culturelles »

les mots :

« des évènements des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier la rédaction de l'alinéa 1 afin de garantir que cette expérimentation de surveillance de la population, via l'intelligence artificielle, soit uniquement appliquée lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, et qu'aucun autre événement ne puisse être concerné.